

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui
aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet
de budget du compte d'appui pour l'exercice allant
du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2002/03	100 896 200 dollars
Dépenses de 2002/03	97 145 400 dollars
Crédit ouvert pour 2003/04	112 075 800 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	122 093 400 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	121 278 900 dollars

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande une réduction de 814 500 dollars par rapport au projet de budget présenté pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Ses recommandations sont expliquées aux paragraphes 16 à 86 du présent rapport, qui contient également des observations et des recommandations concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui et les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions



intéressant toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources du compte d'appui et les autres questions qui le concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Présentation

4. Le Comité consultatif se félicite que la présentation axée sur les résultats ait été perfectionnée, comme il l'avait demandé dans son rapport précédent (voir A/57/776, par. 3 à 8). Il note que trois réalisations escomptées sont énoncées dans le budget pour 2004/05. Une quatrième réalisation escomptée (l'adoption d'un nouveau style de gestion), qui figurait dans le budget de 2003/04 au titre du Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a été supprimée, dans la mesure où elle portait sur la gestion interne du Département. Comme le Comité consultatif l'avait recommandé, le projet de budget pour 2004/05 comprend nettement plus d'indicateurs de succès et de produits clairement mesurables (voir A/58/715, par. 6). **Grâce à ce progrès, il devrait être plus aisé de contrôler l'exécution du budget et d'en rendre compte.**

5. Le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703 et Add.1) présente, pour la première fois, des indicateurs de succès effectifs et des produits effectivement exécutés. **Le Comité consultatif a trouvé le rapport, et en particulier l'additif, trop long et trop compliqué. Beaucoup des indicateurs de succès et des produits prévus pour l'exercice 2002/03 ne se prêtaient pas à la collecte de données vérifiables et mesurables; par conséquent, le rapport contenait de longs textes expliquant que les indicateurs avaient été atteints ou que de nouveaux délais avaient été fixés. Le Comité compte que le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2003/04 sera plus concret, plus simple et plus aisé à consulter. Il demande aussi que l'on examine les facteurs externes de plus près pour s'assurer qu'ils sont pertinents et réalistes.**

6. **On trouvera dans le rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759) d'autres commentaires et observations sur la budgétisation axée sur les résultats.**

7. **Le Comité consultatif demeure convaincu que les ressources afférentes à la formation, qui représentent un élément important du budget, devraient être clairement indiquées. D'autres observations sur la question figurent dans son rapport d'ensemble.**

8. Le Comité consultatif constate qu'un récapitulatif des mesures prises pour donner suite à celles de ses demandes et recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, ainsi qu'à celles de l'Assemblée elle-même, figure à l'annexe III du projet de budget (A/58/715).

III. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

9. Le Comité consultatif rappelle que le montant total brut des ressources approuvées pour le compte d'appui, au titre des postes et des autres objets de dépense, pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, s'élevait à un montant brut de 100 896 200 dollars (montant net : 87 156 900 dollars) et devait couvrir un total de 702 postes temporaires (voir la résolution 56/293 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002).

10. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/58/703), les dépenses de la période se sont chiffrées à un montant brut de 97 145 400 dollars (montant net : 84 088 100 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 3 750 800 dollars (montant net : 3 068 800 dollars), soit, en montant brut, 3,7 % des ressources approuvées pour l'exercice. Le taux d'exécution du budget est donc de 96,3 %, un progrès de 2,3 % par rapport à l'exercice 2001/02.

11. Le Comité consultatif note que la sous-utilisation du budget tient principalement à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu. Des taux globaux de 8 % pour la catégorie des administrateurs et de 2,5 % pour celle des services généraux avaient été prévus pour les 702 postes stables approuvés par l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/293, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Les taux effectifs ont été de 11 et 3,7 %, respectivement, ce qui s'est traduit par une économie de 1 829 800 dollars, sur un total de 81 539 600 dollars approuvé pour les postes.

12. Les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements sur les divers objets de dépense présentés dans le rapport sur l'exécution du budget figurent dans la section V ci-dessous dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

IV. Données budgétaires actualisées pour l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 57/318 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a approuvé au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, un montant brut de 112 075 800 dollars (montant net : 96 755 600 dollars) pour les postes et les autres objets de dépense, et un total de 743 postes temporaires.

14. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 29 février 2004, les dépenses s'élevaient à 70 298 400 dollars (voir annexe I).

15. Au 29 février 2004, sur les 743 postes approuvés (454 postes d'administrateur, 286 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité), 708 étaient pourvus (425 postes d'administrateur, 280 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité).

V. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Généralités

16. Dans son rapport A/58/715, le Secrétaire général a prévu au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, un montant brut de 122 093 400 dollars (montant net : 105 619 900 dollars) devant couvrir 762 postes temporaires.

17. L'enveloppe proposée représente une augmentation d'un montant brut de 10 017 600 dollars, ou de 8,9 % (montant net : 8 864 300 dollars) par rapport au total approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, (112 075 800 dollars en montant brut et 96 755 600 dollars en montant net) (voir A/58/715, par. 3). L'augmentation tient surtout à une hausse des coûts salariaux standard (9 millions de dollars) et à la création de 19 postes (1,2 million de dollars), les dépenses autres que pour les postes ayant par contre diminué (200 000 dollars).

18. Le montant prévu pour les postes (100 772 400 dollars) couvre 19 postes supplémentaires qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui, à savoir :

- a) Un poste au Bureau de l'Ombudsman de l'ONU;
- b) Sept postes au Bureau des services de contrôle interne;
- c) Onze postes au Département de la gestion (2 à la Trésorerie, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, 4 au Bureau de la gestion des ressources humaines et 5 au Bureau des services centraux d'appui).

Les recommandations du Comité consultatif sur ces propositions figurent dans les paragraphes relatifs aux unités administratives concernées. Il n'est proposé aucun reclassement.

19. Le Comité note aussi qu'un taux de renouvellement du personnel de 5,5 % et de 2,3 % a été prévu pour les postes stables de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux, respectivement; lors de la réévaluation des coûts, des abattements de 50 et de 35 % ont en outre été appliqués, au titre des délais de recrutement, aux postes de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux, respectivement.

20. Au paragraphe 18 de sa résolution 57/318, l'Assemblée générale a décidé que « les postes qui restent vacants, de même que les nouveaux postes qui n'auront pas été pourvus dans un délai de 12 mois, devront de nouveau être justifiés dans les propositions budgétaires ultérieures » et a prié le Secrétaire général « de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision ». Le Comité consultatif note que 16 postes qui étaient vacants depuis 12 mois au 31 août 2003 ont été à nouveau justifiés pour l'exercice 2004/05 conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318. Des renseignements sur ces postes figurent pour chaque unité administrative dans la section II du document A/58/715, sous la rubrique « Analyse des mesures nécessaires ». **Le Comité consultatif fait observer que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/318 concerne les postes imputés sur le compte d'appui qui restent vacants et les nouveaux postes qui ne sont pas pourvus dans un délai de 12 mois à compter de**

leur création. Cette demande fait suite à une recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 79 de son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2003/04 (A/57/772).

21. Le Comité consultatif souligne que l'intention de l'Assemblée était de réexaminer les postes encore vacants au moment de la présentation du budget suivant. Or, il ressort du paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général (A/58/715) que la façon dont cette décision a été appliquée n'est pas conforme à la résolution 57/318 puisque les postes à nouveau justifiés sont ceux qui étaient vacants depuis 12 mois au 31 août 2003, ce que ne prévoyaient ni la recommandation du Comité consultatif, ni la décision de l'Assemblée générale. Il en résulte que la plupart des postes à nouveau justifiés ont déjà été pourvus, ce qui rend difficile toute nouvelle décision à leur égard. À l'avenir, il faudrait indiquer les postes dont on pense, en février, qu'ils seront encore vacants au moment où la Cinquième Commission examinera le budget du compte d'appui, en mai, et qui, au 30 juin, auront été vacants depuis au moins 12 mois.

22. En outre, l'explication donnée pour justifier les postes devait être plus qu'une description des fonctions correspondantes : il convient d'indiquer les raisons pour lesquelles le poste n'a pas été pourvu, comment les fonctions ont été assurées pendant qu'il était vacant et pourquoi, exactement, il demeure nécessaire. Ces renseignements devraient être fournis à l'avenir.

23. Le Comité consultatif estime que lorsque les postes ne sont pas rapidement pourvus, le fonctionnement des services concernés s'en ressent, ainsi que celui des missions de maintien de la paix elles-mêmes, et que le moral du personnel risque d'en souffrir. Il prie instamment le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la gestion des ressources humaines d'accélérer l'établissement des profils d'emploi types.

24. Les renseignements détaillés demandés par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 57/318 en ce qui concerne la révision éventuelle, à la hausse ou à la baisse, du classement des postes, de même que la répartition entre candidats internes et candidats externes des nominations à des postes reclassés à la hausse au cours des deux années précédentes, figurent aux paragraphes 22 et 23 du document A/58/715. Pour ce qui est de la demande formulée au paragraphe 10 de la résolution d'établir un rapport sur les mesures prises pour améliorer la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés et sur les critères appliqués pour les recrutements à tous les postes imputés sur le compte d'appui, le Comité consultatif note qu'un rapport distinct sera présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-huitième session (voir A/58/715, annexe III.B).

25. Les ressources nécessaires pour les consultants sont estimées à 1 746 300 dollars, une augmentation de 659 000 dollars par rapport au montant de 1 087 300 dollars approuvé pour l'exercice 2003/04. Le Comité consultatif note que la plus grande partie de cette augmentation (464 600 dollars) tient à des besoins supplémentaires du Département de la gestion. **À cet égard, le Comité souligne qu'il faut toujours s'assurer en premier lieu que les compétences spécialisées recherchées ne sont pas disponibles sur le plan interne (c'est-à-dire au sein du Secrétariat de l'ONU), ou dans le système des Nations Unies. En outre, si le recours à des consultants est la seule solution possible, il convient de veiller à ce que les compétences en question soient transférées au sein de l'unité concernée**

ou aient un effet multiplicateur, de sorte que le personnel de l'unité en tire un bénéfice.

26. Le montant proposé pour les voyages est de 4 472 400 dollars, soit une augmentation de 503 400 dollars par rapport au montant de 3 969 000 dollars approuvé pour l'exercice 2003/04. En 2002/03, les dépenses afférentes aux voyages se sont chiffrées à 2 612 900 dollars. Les économies enregistrées pour cet exercice (628 600 dollars) tiennent surtout à la suspension des voyages au Moyen-Orient, pour des raisons de sécurité. Les ressources supplémentaires demandées pour 2004/05 ont principalement trait à des voyages aux fins de la formation des membres de la Division militaire du Département des opérations de maintien de la paix et à des besoins accrus du Bureau des services de contrôle interne (voir plus loin les paragraphes 44 et 59). **Le Comité compte qu'étant donné les pouvoirs de plus en plus importants délégués aux bureaux extérieurs et les ressources considérables investies dans les communications, les technologies de l'information et la formation, le nombre de voyages nécessaires va diminuer. Il demande que toute économie réalisée à ce titre soit indiquée dans le rapport sur l'exécution du budget.**

27. Un montant de 899 900 dollars est proposé au titre des transmissions, soit une augmentation de 10,5 % par rapport au montant de 814 700 dollars approuvé pour l'exercice 2003/04. Les dépenses de 2002/03 ont été de 792 600 dollars, soit une économie de 63 800 dollars. Pour l'informatique, il est proposé un montant de 5 255 600 dollars, soit 601 900 dollars, ou 10,3 %, de moins que le montant approuvé pour 2003/04 (5 857 500 dollars). Cette diminution tient principalement à des besoins moins importants au titre de l'entretien du matériel informatique. En 2002/03, les dépenses ont été de 4 864 800 dollars. Les économies de 659 300 dollars réalisées au cours de cet exercice s'expliquent principalement par l'utilisation commune des installations informatiques par le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique (voir A/58/703, sect. II.A, par. 11).

28. Des montants inférieurs à ceux de 2003/04 sont également demandés pour les fournitures, services et matériel divers (diminution de 572 300 dollars) et pour les installations et infrastructures (diminution de 249 700 dollars) car le budget de 2003/04 contenait un crédit ponctuel pour les raccordements réseau entre divers bâtiments et le Secrétariat, ainsi que pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (53 900 dollars).

29. Le montant total proposé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2004/05 est de 1 097 500 dollars, soit une diminution de 4,7 % par rapport au montant de 1 151 400 dollars approuvé pour 2003/04. En 2002/03, les dépenses ont été de 568 200 dollars, une économie de 61 800 dollars ayant été réalisée du fait de l'imputation des dépenses afférentes au personnel temporaire et aux congés de maladie sur les ressources correspondant à des postes vacants (A/58/703, par. 7). Le Comité consultatif rappelle qu'il ne peut être fait appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) que pour renforcer les effectifs en cas de congé de maternité ou de congé de maladie de longue durée, ou en période de pointe. Il a constaté des disparités entre les différents services en ce qui concerne les demandes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en cas de congé de maternité ou de maladie. Il a déjà insisté plusieurs fois sur le fait que les crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)

ne doivent être utilisés qu'aux fins prévues. **Il rappelle qu'il importe de veiller à la cohérence des montants proposés pour le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie et d'établir les prévisions sur la base de l'expérience passée, ainsi que d'une évaluation réaliste des besoins.** En 2002/03, les dépenses imputées sur le compte d'appui au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ont été de 568 200 dollars. Pour l'exercice en cours, les dépenses étaient, au 29 février, c'est-à-dire pour les huit premiers mois, de 89 000 dollars par mois, le montant total approuvé étant de 1 151 400 dollars. Calculées sur la base de ce montant mensuel, les dépenses atteindraient 1 068 000 dollars pour l'exercice. **Le Comité recommande donc un montant de 1 million de dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une réduction de 97 500 dollars.**

30. À sa demande, le Comité a été informé que lors de l'établissement du budget du compte d'appui pour l'exercice 2004/05, il avait été tenu compte du fait qu'il faudrait pouvoir répondre aux besoins de missions nouvelles ou élargies pendant l'exercice et être capable de fournir une « capacité de déploiement rapide ».

Recommandations détaillées

A. Département des opérations de maintien de la paix

Postes

31. Le nombre de postes temporaires qu'il est prévu d'imputer sur le compte d'appui est le même que celui qui avait été approuvé pour l'exercice 2003/04. Le Comité a été informé que sur les 539 postes actuellement approuvés pour le Département des opérations de maintien de la paix (336 postes d'administrateur et 203 postes d'agent des services généraux), 23 (22 d'administrateur et 1 d'agent des services généraux) n'avaient pas été pourvus au 31 janvier 2004. Quinze ont fait l'objet d'une nouvelle justification (voir plus haut les paragraphes 20 à 23).

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

32. Deux nouvelles justifications de postes sont présentées : un poste P-4 (fonctionnaire d'administration) pour le Bureau du Directeur de la gestion du changement et un poste P-3 (attaché de recherche) pour le Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix (voir A/58/715, par. 25 et 26). Les deux postes ayant été pourvus dans l'intervalle, le Comité consultatif n'a pas d'observation à formuler (voir plus haut, par. 21).

Autres objets de dépense

33. Un montant de 269 000 dollars est demandé au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 169 000 dollars par rapport au montant approuvé pour 2003/04, pour quatre produits énumérés dans le tableau figurant au paragraphe 28 du document A/58/715. **Le Comité consultatif s'interroge sur la nécessité de faire appel à des consultants pour réaliser deux enquêtes sur les pays qui fournissent des contingents et des éléments de police, dont une enquête de satisfaction sur les mécanismes de planification et d'appui du Département des**

opérations de maintien de la paix et une autre enquête sur la façon dont le maintien de la paix est perçu (22 000 dollars et 170 000 dollars, respectivement). Le Comité estime, compte tenu des compétences auxquelles on devrait pouvoir faire appel sur le plan interne, qu'il y aurait lieu d'étudier d'autres modalités pour répondre aux besoins indiqués dans la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité. Le Comité recommande de ramener à 100 000 dollars les ressources prévues au titre des consultants (soit une réduction de 169 000 dollars).

34. Un montant de 353 600 dollars est demandé pour les voyages, ce qui représente une diminution de 11 400 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04. Le montant considéré comprend 125 000 dollars au titre des échanges de personnel. Le Comité consultatif relève que ce montant est prévu à ce titre depuis 2001/02, car il s'est avéré utile pour permettre d'envoyer au Siège pour des périodes de trois à cinq mois du personnel des missions qui travaillent à des projets spéciaux ou lors des périodes de pointe. **Tout en appuyant l'échange de connaissances, qui est un sous-produit de cette pratique, le Comité compte que l'on gardera à l'étude le montant des frais de voyage de manière à ne pas engager de dépenses inutiles.**

Autres observations et recommandations

35. Le Comité consultatif note que le Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix n'est devenu pleinement opérationnel que récemment. **Il souligne toutefois la nécessité d'opérationnaliser les pratiques optimales et l'enseignement tiré de l'expérience grâce à la diffusion et au partage en temps opportun des informations avec toutes les entités pertinentes du système des Nations Unies qui appuient les opérations de maintien de la paix, de manière à assurer que ces informations soient mises à profit dans les missions futures et qu'elles soient intégrées aux activités d'élaboration des politiques et de formation.**

2. Bureau des opérations

36. Le Comité consultatif a demandé quels étaient les produits achevés au titre de la réalisation escomptée 3 (les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle) dont il était fait état dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2002/03. Le Comité note que neuf équipes spéciales et groupes de travail pour des opérations de maintien de la paix mis en place à l'échelle du système ont été coordonnés par le Bureau des opérations [voir A/58/703/Add.1, Sect. II.A.1 b)], et que huit autres sont prévus pour l'exercice 2004/05. Le Comité a été informé que cela avait été fait en collaboration avec d'autres entités appuyant tel ou tel programme particulier, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Programme des Nations Unies pour le développement. **Le Comité se félicite de cette évolution par rapport à la cellule de mission intégrée, qui est axée sur l'instauration d'une coopération avec des partenaires multiples aux fins de l'exécution d'opérations sur le terrain.**

3. Bureau de l'appui aux missions

Postes

Nouvelles justifications de postes

37. On compte 12 postes au total qui font l'objet de nouvelles justifications pour le Bureau de l'appui aux missions (voir A/58/715, par. 39 à 44) :

- a) Un poste P-5 au Bureau du Sous-Secrétaire général;
- b) Un poste P-4 au Bureau du Directeur de la Division de l'appui administratif;
- c) Quatre postes au Service de la gestion du personnel (1 poste P-5 pour le Chef adjoint du Service, 1 poste P-5 pour le Chef de la Section de la formation des civils et 2 postes G-7 d'assistant principal chargé des ressources humaines);
- d) Deux postes dans la Section du transport aérien (1 poste P-5 pour le Chef de la Section et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) pour un assistant principal chargé des transports);
- e) Deux postes dans la Section des communications et des services électroniques (1 poste P-5 pour le Chef de l'intégration des services d'information et 1 poste P-3 pour un fonctionnaire des communications);
- f) Deux postes dans la Section des approvisionnements de la Division du soutien logistique (1 poste P-4 de fonctionnaire de l'approvisionnement et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) pour un assistant administratif).

38. Le Comité consultatif note que, lors des entretiens qu'il a tenus, tous les postes susmentionnés avaient été pourvus, à l'exception de trois d'entre eux, à savoir le poste P-5 de Chef adjoint du Service de la gestion du personnel, le poste d'agent des services généraux (1re classe) pour un assistant principal chargé des transports (Section du transport aérien) et le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (1re classe)] pour la Section des approvisionnements de la Division du soutien logistique. De nouveaux avis de vacance de poste avaient été publiés pour les deux premiers de ces postes et un candidat avait été recommandé pour le dernier poste. Les tâches correspondant à ces postes étaient effectuées par du personnel recruté à titre temporaire en attendant que les titulaires soient officiellement recrutés. Le Comité a été informé qu'un avis de vacance de poste concernant le poste P-5 de Chef de la Section du transport aérien devrait être de nouveau publié, la personne qui avait occupé le poste pendant un certain temps ayant cessé ses fonctions lors des entretiens tenus par le Comité. **La situation en matière de postes vacants au Bureau de l'appui aux missions est préoccupante, d'autant que cinq de ces postes vacants sont des postes de la classe P-5.**

Autres objets de dépense

39. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèvent à 554 600 dollars, ce qui représente une diminution de 55 900 dollars (soit 9,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04. La répartition de ces ressources et d'autres informations supplémentaires figurent aux paragraphes 51 à 58 du document A/58/715. Un montant de 326 600 dollars est demandé pour financer les voyages organisés pour dispenser une formation dans les domaines du déploiement rapide, de la gestion, du personnel, du renforcement des capacités, de la logistique

et des finances. En ce qui concerne l'idée de se rendre auprès des organismes aériens nationaux dans le cadre de la mise en application des procédures de sécurité aérienne, le Comité estime qu'il faudrait mettre en place des centres de liaison avec les organismes aériens nationaux qui ont déjà fait l'objet de visites. À l'avenir, les communications avec ces centres pourraient se faire par voie de courrier électronique et par l'entremise des Missions permanentes à New York.

40. Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 464 000 dollars, ce qui représente une diminution de 31 000 dollars (soit 6,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04. Des informations détaillées sont données aux paragraphes 45 à 50 du document A/58/715. Les dépenses effectuées durant l'exercice 2002/03 s'étaient chiffrées au total à 557 200 dollars, ce qui représentait une économie de 288 300 dollars, imputable au fait qu'une partie des travaux qu'on avait initialement prévu de confier à des consultants avait été effectuée par du personnel et par des spécialistes recrutés pour des périodes de courte durée dont le coût avait été imputé sur des postes vacants. **Le Comité consultatif s'interroge sur la nécessité de faire appel à un consultant pour réaliser une étude des pratiques en matière de contrôle et de coordination des mouvements. Il demande que l'on utilise, dans toute la mesure possible, les compétences internes du Secrétariat. Le Comité se demande également s'il est bien nécessaire de recruter un consultant pour entreprendre à ce stade un examen des procédures suivies par la Section du transport aérien. Les crédits au titre des consultants devraient donc être ramenés à 346 000 dollars (soit une réduction de 118 000 dollars).**

41. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources demandées pour les technologies de l'information au Département des opérations du maintien de la paix est de 4 602 800 dollars, ce qui représente une diminution de 334 600 dollars, imputable à la diminution des dépenses d'entretien du matériel informatique. Le Comité a été informé que sur ce montant, 4 354 400 dollars concernaient le Bureau de l'appui aux missions, à savoir 1 163 500 dollars pour l'achat de matériel, 398 400 dollars pour l'entretien et la réparation du matériel et 2 792 500 dollars pour les services informatiques. Les ressources de 987 500 dollars demandées pour le matériel de traitement électronique de l'information, qui ne comprennent pas les montants de 225 000 dollars pour l'achat de logiciels, de 317 500 dollars au titre des droits de licence pour les logiciels et de 176 000 dollars pour l'achat de pièces de rechange et de fournitures, permettraient de couvrir le coût d'une unité supplémentaire et de 408 unités de remplacement. À sa demande, le Comité a été informé que le coefficient de remplacement des ordinateurs personnels dans le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que pour l'ensemble du Secrétariat, était de 25 %, ce qui était conforme aux normes et aux pratiques optimales de l'ensemble de l'industrie d'informatique.

4. Division militaire

Postes

42. Le nombre de postes imputés sur le compte d'appui demeure inchangé par rapport au budget de l'exercice antérieur, soit 79 au total (61 postes d'administrateur et 18 postes d'agent des services généraux). En outre, la Division militaire est dotée de quatre postes inscrits au budget ordinaire (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux). Le Comité note que, sur les 63 postes

d'administrateur, 57 sont pourvus par du personnel militaire détaché, dont la relève intervient en moyenne tous les deux à trois ans, et que six postes sont pourvus par des civils, qui préservent la mémoire institutionnelle et assurent la cohérence des pratiques suivies.

Autres objets de dépense

43. Les ressources de 84 000 dollars demandées au titre des consultants comprennent un montant de 66 000 dollars pour établir des évaluations de la composante militaire ou de la composante police civile de quatre missions de maintien de la paix. Un montant de 35 000 dollars avait été approuvé à cette fin dans le projet de budget pour l'exercice 2003/04. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation demandée était imputable au fait qu'on envisageait de réaliser durant l'exercice 2004/05 une évaluation de quatre missions de maintien de la paix, au lieu de deux. Un montant de 18 000 dollars est également prévu pour l'examen du *Manuel de formation au maintien de la paix* et d'autres publications concernant la formation. **Le Comité consultatif estime toutefois qu'on devrait pouvoir faire appel aux ressources internes du Secrétariat pour l'examen de ces publications et qu'il faudrait étudier cette possibilité avant d'avoir recours à des consultants. Les ressources prévues au titre des consultants devraient être ramenées à 66 000 dollars (soit une réduction de 18 000 dollars).**

44. Les ressources au titre de la formation demandées pour 2004/05 en ce qui concerne le Service de la formation et de l'évaluation s'élèvent à 1 889 000 dollars (dont 18 000 dollars au titre des consultants, 1 300 000 dollars pour les voyages liés à la formation et 571 000 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers). Une ventilation des activités proposées figure à l'annexe II du présent rapport. Le Comité rappelle qu'un montant de 1 753 000 dollars avait été demandé pour 2003/04 (voir A/57/776, par. 52). L'augmentation est donc imputable à des besoins additionnels au titre des voyages liés à la formation par rapport aux ressources approuvées en 2003/04, ce qui est en partie compensé par une diminution de 103 000 dollars au titre des consultants et de la rubrique fournitures, services et matériel divers. Les dépenses de l'exercice 2002/03 s'étaient chiffrées à 1 692 245 dollars, soit une économie de 60 755 dollars, imputable à la non-utilisation de services de consultant au titre des activités de formation et à la diminution des frais de voyage correspondants.

Autres commentaires et observations

45. Le nombre de produits pour la Division militaire a été porté de 20 en 2003/04 à 26 pour l'exercice 2004/05. **Le Comité consultatif est encouragé par le fait que 21 de ces produits font à présent l'objet de données mesurables, contre huit seulement dans le projet de budget pour l'exercice 2003/04, ce qui devrait permettre de mieux suivre l'utilisation qui est faite des ressources allouées à la Division militaire.**

5. Division de la police civile

Postes

Nouvelles justifications de postes

46. Une nouvelle justification a été présentée pour un poste P-4 destiné à un spécialiste des systèmes informatiques afin de fournir un appui dans le domaine de l'informatique. Le Comité note que, lors des entretiens qu'il avait eus, le poste avait fait l'objet d'un nouvel avis de vacance de poste, un candidat n'ayant pas été identifié durant l'exercice considéré (voir plus haut, par. 20 à 23).

Autres objets de dépense

47. L'augmentation des ressources est imputable aux dépenses supplémentaires à prévoir pour les postes (285 000 dollars) par suite de la modification des coûts salariaux standard, pour les consultants (81 000 dollars), eu égard à la nécessité de mettre au point un modèle utilisable par les opérations de maintien de la paix pour assurer la police de proximité ainsi qu'un programme de formation au règlement des conflits destiné aux membres de la police civile et tenant compte de la diversité des environnements dans lesquels les policiers civils ont récemment été déployés, et pour les voyages (22 200 dollars) eu égard aux besoins en appui technique (voir A/58/715, par. 71 à 75).

Autres observations et recommandations

48. **Le Comité consultatif souligne la nécessité de tenir à jour en permanence le fichier du personnel à disposition afin de répondre aux besoins des missions existantes et futures. Il préconise par ailleurs instamment que l'on diffuse aussi largement que possible les besoins des Nations Unies, notamment pour ce qui est des compétences spécialisées.** À cet égard, il a été informé que pour remédier aux lacunes constatées récemment, la Division envisageait également d'élargir les rangs de manière à y inclure des officiers de police à la retraite. On devrait prendre une telle mesure en conformité avec la réglementation pertinente de l'Organisation des Nations Unies.

B. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU

49. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU a été créé en octobre 2002. Des ressources d'un montant de 128 200 dollars à imputer sur le compte d'appui sont demandées pour la première fois pour le Bureau. Ces ressources doivent permettre de couvrir le coût d'un nouveau poste P-4 (92 300 dollars) et d'autres objets de dépense (35 900 dollars). Le Comité a été informé qu'en 2003, sur les 405 affaires dont le Bureau avait été saisi, 111 concernaient des membres du personnel des opérations de maintien de la paix. **Le Comité recommande d'accepter cette demande.**

C. Bureau des services de contrôle interne

Postes

50. Il est proposé d'augmenter le nombre des postes imputés sur le compte d'appui, qui passerait de 53 dans le budget de 2003/04 (37 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux) à 60 pour l'exercice 2004/05 (44 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux). Il s'agit notamment des nouveaux postes ci-après :

a) Un poste supplémentaire P-4 pour la Division de l'audit de New York (voir A/58/715, par 101);

b) Deux postes P-4 pour les équipes régionales d'enquête établies à Nairobi et à Vienne (ibid., par. 102);

c) Un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) pour le Service administratif afin de remplacer le personnel temporaire pour lequel des fonds avaient été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/318 (ibid., par. 103);

d) Une augmentation nette de trois postes d'auditeur résident, y compris deux nouveaux postes P-5 et trois postes P-4, laquelle serait en partie compensée par une réduction de deux postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux – autres classes).

51. Un certain nombre de redéploiements de postes sont également demandés (ibid., par. 96 à 99).

1. Division de l'audit

52. La création d'un poste P-4 est demandée pour la Division de l'audit afin de renforcer l'audit informatique des missions de maintien de la paix, eu égard au montant des ressources investies dans ce domaine au Siège et dans les missions sur le terrain (ibid., par. 101). Parallèlement, il est demandé de redéployer un poste P-4 de la Division de l'audit auprès du Groupe de l'informatique relevant du Bureau du Secrétaire général adjoint, en vue de développer des systèmes et de perfectionner les systèmes actuellement utilisés par le Bureau des services de contrôle interne (ibid., par. 97). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste P-4 dans la Division de l'audit alors même qu'on demande de redéployer dans un service différent un autre poste de la même classe au sein de la même Division. Le Comité ne recommande pas d'approuver la création de ce poste à ce stade.**

2. Enquêteurs régionaux

53. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale avait approuvé la création de huit postes d'enquêteur régional, qui seraient également répartis entre les centres régionaux de Vienne et de Nairobi (1 poste P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent des services généraux – autres classes – par centre), et avait décidé de réexaminer ces postes et les fonctions s'y attachant dans le cadre du budget de l'exercice 2004/05, en tenant compte du volume de travail et de la portée des activités correspondant à chacun d'eux (résolution 57/318, par. 15). Le Comité note la proposition de renforcer le centre régional de Vienne en portant à huit au total le

nombre des postes, en créant un poste supplémentaire P-4 et en redéployant un poste P-3 de la Division de l'audit et deux postes de la Division des investigations de New York (1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux – autres classes) afin de dispenser des conseils et un encadrement (voir A/58/715, par. 98, 99 et 102). Le centre de Nairobi serait par ailleurs renforcé par la création d'un poste P-4.

54. Le Comité consultatif a été informé qu'il serait prématuré de passer en revue le volume de travail et la portée des activités des enquêteurs régionaux, dans la mesure où ces activités remontaient à moins d'un an. Toutefois, il ressortait des informations provisoires qui lui avaient été communiquées que le processus de sélection du personnel était en cours, mais que du personnel avait été recruté dans l'intervalle pour des contrats de courte durée, ce qui avait permis de résorber l'arriéré d'une centaine d'affaires ainsi que d'évaluer les nouvelles affaires et de définir la priorité à leur attribuer. Entre juillet 2003 et février 2004, 92 affaires avaient été reçues, principalement en Europe (50 %), en Afrique (36 %) et en Asie (7 %). Au 29 février 2004, 87 affaires étaient en instance, dont 42 concernaient la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), 12 la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et 9 la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Durant cette période, 117 affaires avaient été examinées, évaluées et classées.

55. La raison invoquée à l'appui de l'augmentation du nombre de postes demandés pour les centres régionaux est que cela permettra de disposer de deux équipes de deux personnes (1 fonctionnaire de la classe P-4 et 1 fonctionnaire de la classe P-3) qui relèveraient d'un fonctionnaire de la classe P-5 à Vienne, et auxquelles seraient confiés la gestion d'ensemble des enquêtes, l'encadrement et les activités de suivi. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la demande de création de deux postes P-4 pour les enquêteurs régionaux ainsi que les redéploiements proposés. Il faudrait procéder à l'analyse du programme d'enquêtes un an après sa mise en place.**

3. Service administratif

56. Il est demandé un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) afin d'inscrire au budget ordinaire les fonctions qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/318, eu égard au regroupement dans le compte d'appui des ressources relatives au maintien de la paix. À cet égard, les ressources demandées pour le personnel temporaire accusent une diminution de 60 200 dollars, ce qui correspond à la réduction des fonds précédemment approuvés pour les fonctions s'attachant au poste d'agent des services généraux (1re classe) qu'il est proposé d'imputer au budget ordinaire. **Le Comité consultatif a recommandé au paragraphe 69 du document A/57/776 d'accepter la création du poste d'agent des services généraux (autres classes).**

4. Auditeurs résidents

57. Il est proposé de constituer une liste d'auditeurs résidents, dont le nombre serait porté de 27 à 30 pour 2004/05, ainsi que de répartir et réaffecter ces postes compte tenu du montant du budget et de la complexité de chaque mission, ainsi qu'il est indiqué au tableau figurant au paragraphe 95 du document A/58/715. Trois des postes d'auditeur résident imputés sur le compte d'appui, qui avaient été approuvés dans le budget de la MINUL pour 2003/04 [1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste

d'agent des services généraux (autres classes)] sont actuellement transférés de manière à regrouper dans le compte d'appui le financement des postes d'auditeur résident [voir A/58/715, par. 95 e)]. Un nouveau poste P-5 d'auditeur résident principal est en voie de création à la MINUK, et un bureau régional d'audit serait créé pour le Moyen-Orient et serait doté de deux postes (1 poste P-5 et 1 poste P-4) afin de superviser l'audit interne des activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) [ibid., par. 95 c) et f)]. L'audit de ces missions était précédemment assuré par des représentants de New York qui se rendaient sur place environ tous les trois ans.

58. Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande concernant la constitution d'une liste d'auditeurs résidents et la création des postes connexes. Il réaffirme toutefois que cette liste ne saurait être assimilée à des effectifs permanents et que le nombre de postes d'auditeur résident devrait être ajusté à mesure que le mandat des missions prendra fin ou que de nouvelles missions seront approuvées.

Autres objets de dépense

59. Les ressources demandées pour les voyages s'élèvent à 807 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 147 500 dollars (ibid., par. 111). Le Comité consultatif relève que cela est principalement imputable à l'augmentation des dépenses devant être effectuées par la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion pour se rendre dans les missions de maintien de la paix à l'occasion des évaluations qu'elle doit entreprendre (ibid., par. 113) ainsi qu'aux frais de voyage de 20 auditeurs résidents qui doivent se rendre à New York pour y participer à un séminaire sur la gestion des activités d'audit (ibid., par. 115). Des informations concernant les évaluations achevées et celles qui doivent être entreprises sont données dans le rapport général du Comité consultatif sur la question du maintien de la paix.

60. Eu égard à la recommandation figurant plus haut au paragraphe 52 de ne pas approuver le poste P-4 demandé pour la Division de l'audit, le montant des ressources allouées aux postes devrait être ramené à 9 063 400 dollars (soit une réduction de 92 200 dollars). Les autres objets de dépense devraient également être ajustés à la baisse et ramenés à 1 241 800 dollars (soit une réduction de 15 400 dollars).

D. Bureau des affaires juridiques

61. Un montant de 30 000 dollars est prévu au titre des voyages afin de donner suite à la recommandation faite par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'évaluation approfondie des activités du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5) au sujet des voyages que les juristes pourraient utilement effectuer auprès des missions de maintien de la paix afin de mieux cerner les questions juridiques qui se posent dans ces missions. Le Comité consultatif note qu'un montant de 10 000 dollars avait été inscrit dans le budget de 2002/03 au titre

des voyages pour une mission à la MINUK. Toutefois, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, les activités de coordination n'ayant pu être finalisées avant la fin de l'exercice considéré, les voyages prévus avaient été reportés à l'exercice 2003/04 (voir A/58/703, par. 20). Le Comité a été informé qu'il était prévu de se rendre dans quatre missions durant l'exercice 2004/05 : la MINUEE, la MONUC, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la MINUK. **Le Comité est d'avis que les juristes qui sont sur place devraient pouvoir transmettre au Siège une grande partie des informations qu'ils auront recueillies, ce qui éviterait d'engager des frais de voyage excessifs. Il recommande en conséquence que les ressources prévues pour les voyages soient ramenées à 15 000 dollars.**

E. Département de l'information

62. Le montant qu'il est prévu d'inscrire au compte d'appui au titre du Département de l'information s'élève à 422 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 84 400 dollars (soit 24,9 %) par rapport au montant approuvé pour 2003/04, imputable à la modification intervenue dans les coûts salariaux pour le maintien de deux postes imputés au compte d'appui et aux voyages supplémentaires devant être effectués.

63. Le Comité consultatif note que le montant de 53 600 dollars demandé pour les voyages doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du Département qui se rendront dans plusieurs missions – MONUC, MINUL, MINUEE, MONUG et MINUK – pour collaborer avec le personnel de ces missions à l'élaboration et à l'amélioration des stratégies et activités d'information (32 400 dollars) ainsi que pour organiser un cours spécialisé de formation d'une semaine visant à renforcer la participation du Département aux équipes chargées du déploiement rapide des opérations de maintien de la paix.

64. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre du compte d'appui pour le Département de l'information. Il compte que le Département jouera un rôle plus dynamique dans l'appui qu'il apportera aux éléments d'information des missions de maintien de la paix.

F. Département de la gestion

1. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Postes

65. Un poste P-4 pour un administrateur de bases de données et un poste P-3 pour un comptable spécialisé dans les placements sont demandés pour la Trésorerie (voir A/58/715, par. 144 et 145). Le Comité consultatif rappelle que ces postes avaient été demandés dans le budget de l'exercice 2003/04 et que les ressources correspondantes avaient été allouées au titre du personnel temporaire.

66. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les deux postes considérés servent à appuyer la gestion de la base de données sur les placements (OPICS), ce qui a permis la mise en commun des placements en titres à revenu fixe et a fortement accru le rendement des placements. Les titulaires de ces postes mettront en place en juin 2004 le système de paiement SWIFT, ce qui se traduira par

des économies de 280 000 dollars par an au titre des frais de virement bancaire. Des possibilités d'économies supplémentaires seront engendrées sur la gestion de la trésorerie grâce à l'intégration du système intégré de gestion, de l'OPICS et du SWIFT, ce qui permettra d'accroître l'efficacité des opérations, d'automatiser une grande partie des opérations de rapprochement bancaire et de réaliser des économies sur les commissions bancaires. Le Comité a en outre été informé qu'en assumant au moyen des ressources internes les fonctions de gestion de l'OPICS, on réaliserait sur les dépenses de sous-traitance des économies de 491 520 dollars par an. **Il recommande donc d'approuver les deux postes demandés (P-4 et P-3) pour la Trésorerie.**

Autres objets de dépense

67. Le montant de 460 000 dollars demandé pour le personnel temporaire fait apparaître une diminution de 101 500 dollars par rapport au montant de l'exercice 2003/04, principalement imputable au fait qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire les deux postes demandés pour la Trésorerie. Sur ce montant total, un montant de 325 400 dollars est demandé pour assurer le déroulement sans heurt des opérations et éviter l'accumulation de retards dans les décaissements effectués par la Division de la comptabilité et un montant de 74 500 dollars, soit l'équivalent d'un poste P-3 pendant six mois, est demandé pour recruter du personnel temporaire afin de permettre à la Division du financement des opérations de maintien de la paix de s'acquitter du volume de travail additionnel résultant de la création de nouvelles missions tout en continuant de mener à bien les projets et améliorations en cours.

68. Le montant de 214 000 dollars demandé pour financer les voyages accuse une diminution de 229 600 dollars par rapport à l'exercice 2003/04, qui s'explique par la non-reconduction du crédit qui avait été approuvé pour financer les voyages associés aux ateliers de formation organisés à Chypre en juillet 2003. Le Comité consultatif note que, sur le montant total demandé, 104 100 dollars sont destinés aux voyages liés à la formation (voir *ibid.*, par. 154 à 156). À cet égard, le Comité a été informé que le montant total des ressources à prévoir au titre de la formation se chiffre à 161 000 dollars, le solde de 57 000 dollars étant imputable aux honoraires relatifs au programme de formation.

Autres commentaires et observations

69. Le Comité consultatif note que le Service des contributions et la Division de la comptabilité, qui relevaient précédemment du Bureau du Secrétaire général adjoint, ont été regroupés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

70. Au paragraphe 90 du document A/57/776, le Comité consultatif avait demandé que l'on procède à une évaluation externe de la gestion de la Division de la comptabilité, sous l'angle notamment des réaffectations de personnel rendues possibles par l'utilisation de l'informatique. Il a été informé qu'une évaluation plus approfondie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité était prévue pour 2004. **Le Comité compte que les conclusions de l'évaluation seront présentées en temps opportun. À l'avenir, les calendriers fixés pour l'achèvement des projets de ce type devraient être indiqués dès le début.**

2. Bureau de la gestion des ressources humaines

Postes

71. Quatre nouveaux postes sont demandés (voir A/58/715, par. 160 à 169) :

a) Un poste P-3 pour un conseiller du personnel à la Division de la valorisation des ressources humaines;

b) Trois postes pour la Division des services médicaux : 1 poste P-4 pour un médecin, 1 poste P-4 pour un psychologue et 1 poste d'agent des services généraux pour une infirmière.

72. Le Comité consultatif a été informé sur sa demande que la Division de la valorisation des ressources humaines, qui ne compte à l'heure actuelle qu'un seul poste d'administrateur (classe p-4) et qui n'est pas dotée de ressources au titre du compte d'appui, a dû faire face depuis le deuxième semestre 2003 à une augmentation de son volume de travail, qui est imputable à raison de 30 % aux demandes de services d'orientation et de conseils pour les fonctionnaires affectés à des missions. Le Bureau offre ce type de services, à titre confidentiel, aux fonctionnaires qui partent en mission sur le terrain ou qui en reviennent ainsi qu'aux membres de leur famille. Le Bureau considère que de tels services contribuent à l'efficacité, à la productivité et à l'aptitude des intéressés à accomplir des tâches sur le terrain. Le Comité a également été informé que ces fonctions ne font pas double emploi avec le travail du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui est surtout axé sur les incidents critiques qui surviennent sur le terrain et sur les traumatismes qui en résultent, non plus qu'avec les activités de la Division des services médicaux, qui dispense des services médicaux et psychologiques mais qu'elles les complètent. **Le Comité consultatif recommande d'accepter le poste demandé de conseiller du personnel de la classe P-3 pour la Division de la valorisation des ressources humaines.**

73. **Le Comité consultatif donne son assentiment à la demande de création d'un poste P-3 pour un psychologue afin d'aider les médecins du Siège à évaluer la santé mentale des fonctionnaires qui reviennent d'une mission, ainsi que le poste d'agent des services généraux demandé pour une infirmière à la Division des services médicaux. Le Comité n'est toutefois pas convaincu de la nécessité à ce stade de la création du poste de médecin de la classe P-4, compte tenu des 31 postes que compte déjà la Division (15 postes inscrits au budget ordinaire, 10 postes imputés sur des fonds extrabudgétaires et 6 postes imputés sur le compte d'appui) non plus que du poste supplémentaire d'agent des services généraux demandé pour une infirmière. Le Comité encourage en outre l'instauration d'une coordination et d'une coopération plus étroites avec d'autres services médicaux des organismes des Nations Unies.**

Autres objets de dépense

74. Le montant de 417 700 dollars demandé au titre des consultants représente une augmentation de 220 600 dollars par rapport au montant approuvé pour 2003/04. Le montant considéré permet de couvrir les dépenses de la Division de la valorisation des ressources humaines qui correspondent aux programmes additionnels qui doivent être dispensés conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Bureau de la gestion des ressources humaines dans les domaines de la préparation à l'envoi en mission, du suivi du comportement professionnel (y

compris l'organisation d'entretiens visant à évaluer les compétences et les aptitudes en matière de sélection et le PAS électronique), des compétences en matière d'encadrement et de l'organisation d'un séminaire pilote de planification du travail (376 000 dollars) ainsi qu'à la poursuite du travail amorcé durant l'exercice 2003/04 dans le domaine de l'administration de la justice (38 000 dollars). Le Comité a en outre été informé qu'un administrateur chargé de la formation du personnel (dont le poste est financé au moyen du compte d'appui), outre qu'il gère et élabore des programmes et assure une coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, exécute également une partie des tâches de formation et d'orientation et prendra l'initiative de nouveaux programmes. Les consultants sont néanmoins indispensables en tant que spécialistes de ces domaines et doivent mettre au point, tout spécialement dans le domaine de la préparation à l'envoi en mission, un CD-ROM ainsi qu'un programme de formation en ligne. Le Comité a formulé plusieurs observations sur la question de la formation dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

G. Bureau des services centraux d'appui

Postes

75. Cinq nouveaux postes sont demandés pour la Division des achats (voir A/58/715, par. 181 à 185) :

- a) Un poste P-5 pour le Chef de la Section de la logistique et des transports;
- b) Deux postes P-5 pour des fonctionnaires chargés des achats;
- c) Deux postes P-2 pour des administrateurs auxiliaires chargés des achats.

76. Le Comité consultatif note que le nombre de postes approuvés dont est dotée la Division des achats est de 70 au total (37 postes financés au titre du budget ordinaire, 29 postes imputés sur le compte d'appui et 4 postes financés au moyen des fonds alloués à la coopération technique). Sur ce total, on compte trois postes P-5 pour la Division, chacun de ces postes étant financé au moyen des fonds alloués pour la coopération technique, du compte d'appui et du budget ordinaire, respectivement. Le Comité rappelle que le Service des activités commerciales, des achats et des transports (prédécesseur de la Division des achats) comptait quatre postes P-5 inscrits au budget ordinaire qui figuraient dans le budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, dont un poste transféré des services de conférence. Ce poste avait de nouveau été transféré aux services de conférence durant l'exercice biennal 1996-1997. Un autre poste P-5 avait été redéployé au Bureau du Sous-Secrétaire général pour y assurer des fonctions relevant du Comité du Siège pour les passations de marchés durant l'exercice biennal 1998-1999 et un autre poste avait été redéployé au Service des voyages et des transports pour le Chef du Service, les fonctions d'achat et de transport ayant été dissociées durant l'exercice biennal 2000-2001, de sorte qu'il restait un poste inscrit au budget ordinaire dans la Division des achats.

77. La Section de la logistique et des transports compte six administrateurs (2 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) et 10 agents d'appui. D'après les informations qui lui ont été communiquées sur sa demande, le Comité note que la valeur des achats effectués pour la Section en 2003 représentait plus de 50 % de la valeur des achats de la Division tout entière, correspondant en majeure partie aux besoins en transport

identifiés dans la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix. **Eu égard aux fonctions qu'il s'agit d'assurer, à la nécessité de disposer d'une capacité de déploiement rapide et à l'expansion anticipée des besoins liés aux nouvelles missions, le Comité recommande d'approuver les deux postes P-3 et les deux postes P-2 demandés pour renforcer la Section de la logistique et des transports de la Division des achats.**

78. En ce qui concerne le poste P-5, le Comité consultatif appelle l'attention sur les indications données plus haut au paragraphe 76 en ce qui concerne l'utilisation de postes de cette classe dans la Division des achats. Dans les circonstances, le Comité demande qu'une étude de gestion des effectifs et de la structure institutionnelle de la Division des achats, toutes sources de financement confondues, soit réalisée. En attendant les résultats de cette étude, il recommande de ne pas créer de poste supplémentaire P-5.

Nouvelles justifications de postes

79. Un poste d'agent des services généraux (1re classe) pour un technicien en télécommunications dans la Division de l'informatique fait l'objet d'une nouvelle justification. Lors des entretiens tenus par le Comité, le délai fixé pour les candidatures avait expiré et le processus de sélection se poursuivait.

Autres objets de dépense

80. Le montant de 162 000 dollars demandé pour les consultants, qui représente une augmentation de 154 000 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04, doit permettre d'assurer la formation de 150 personnes aux achats, d'organiser une conférence annuelle des responsables des achats et de former 65 membres du Service de la sécurité et de la sûreté à la protection des dignitaires (voir A/58/715, par. 187 à 191). Le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues pour la formation pour l'exercice 2004/05 s'élèvent à 336 000 dollars, dont 162 000 dollars au titre des consultants, 171 200 dollars pour les voyages liés à la formation et 2 800 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers. On prévoit de former 150 personnes aux opérations d'achat à la MINUL, à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), à la MINUEE, à la FINUL, à la MONUC, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et à l'UNFICYP.

81. Le Comité consultatif compte que ces activités de formation permettront d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation des fonctionnaires concernés. D'autres observations sur la question de la formation figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

82. La réduction de 99,4 % des ressources prévues à la rubrique fournitures, services et matériel divers correspond pour l'essentiel aux ressources non renouvelables qui avaient été approuvées au titre du programme de formation pour l'exercice 2003/04. Le Comité consultatif rappelle qu'un montant de 572 000 dollars avait été inscrit au budget de cet exercice pour les activités de formation.

83. Les ressources de 447 200 dollars demandées pour les voyages accusent une augmentation de 197 200 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04, augmentation qui correspond pour l'essentiel au coût de l'évaluation de la sécurité au regard des menaces à laquelle doit procéder le Service

de la sécurité et de la sûreté dans 10 missions durant l'exercice 2004/05. La Division des achats réalisera des évaluations de la gestion des achats à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la FINUL, la MINUK, l'UNFICYP, la MINURSO et la Base de soutien logistique des Nations Unies (120 000 dollars).

Autres commentaires et observations

84. Le Comité consultatif avait demandé qu'on examine à fond les avantages qu'il y aurait à mettre sur pied une centrale d'achat pour toutes les missions de maintien de la paix à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en y affectant toutes les ressources – postes et autres – imputées sur le compte d'appui dont le Siège disposait pour ces activités et en ne maintenant à New York que quelques postes dont les titulaires étaient chargés des politiques et de la liaison (A/57/776, par. 99). Le Comité a été informé que le rapport était en cours d'élaboration et qu'il serait présenté à l'Assemblée générale durant la reprise de sa cinquante-huitième session.

H. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

85. Un montant de 1 286 800 dollars est demandé pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, ce qui représente une augmentation de 108 000 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution des coûts salariaux standard ainsi que par la hausse de 15 400 dollars des frais de voyage pour l'organisation de sessions de formation à l'intention des équipes chargées de la sécurité dans les missions et des responsables de la sécurité, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 206 du document A/58/715. **Le Comité recommande d'approuver le montant qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui.**

86. Le Comité consultatif relève en outre que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies (A/58/756), qui traite des besoins connexes du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et du Département de la gestion en ce qui concerne les dispositifs de sécurité à mettre en place pour les opérations de maintien de la paix. Les commentaires et observations du Comité sont consignés dans son rapport sur la question (A/58/758).

VI. Conclusions du Comité consultatif

87. Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du compte d'appui sont indiquées au paragraphe 40 du rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les mesures qui sont proposées par le Secrétaire général dans ce rapport.**

88. Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du financement du compte d'appui pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin

2005 sont énoncées au paragraphe 217 du rapport sur le budget du compte d'appui (A/58/715).

89. Dans le présent document, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total brut de 814 500 dollars (montant net : 749 700 dollars). En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un montant total brut de 121 278 900 dollars (montant net : 104 870 200 dollars) au titre des dépenses de personnel et des autres objets de dépense pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Le Comité recommande également que le montant de 4 600 000 dollars correspondant aux recettes accessoires, le montant de 127 800 dollars qui n'avait pas été déduit des sommes à répartir entre les différentes missions de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et le montant de 741 000 dollars correspondant aux recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel, qui n'avait pas non plus été réparti entre les missions de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, soient portés en diminution des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et que le solde s'élevant à un montant brut de 116 551 100 dollars (montant net : 99 401 400 dollars) soit réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix pour financer les dépenses qui seront imputées sur le compte d'appui pendant l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général : rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703 et Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/715)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/776)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/58/694)
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/58/704)
- Résolution 57/318 de l'Assemblée générale du 18 juin 2003

Annexe I

Dépenses effectives au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Au 29 février 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses</i>
Postes	90 524,6	56 250,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 151,4	712,0
Consultants	1 087,3	468,0
Voyages	3 969,0	2 488,6
Installations et infrastructures	6 872,3	6 292,9
Transport terrestre	—	26,1
Transport aérien	—	206,2
Transmissions	814,7	509,4
Informatique	5 857,5	2 899,3
Fournitures, services et matériel divers	1 799,0	445,3
Total	112 075,8	70 298,4

Annexe II

Activités proposées pour le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix

1er juillet 2004 au 30 juin 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Produits</i>	<i>Montant</i>
Participation, au nom du Département des opérations de maintien de la paix, aux programmes de formation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies	Organisation de cinq visites de reconnaissance dans des centres de formation au maintien de la paix et présentation d'exposés lors de cinq conférences sur le maintien de la paix	115 000
Conception, préparation et animation de cours de formation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'activités organisées par des institutions nationales, régionales ou internationales	Cinq stages d'entraînement/exercices destinés à renforcer la capacité de déploiement rapide des pays qui fournissent des contingents Organisation de six stages de formation/séminaires sur les aspects militaires du maintien de la paix à l'intention des pays qui fournissent des contingents Participation à des stages de formation au maintien de la paix de 30 stagiaires venus de nouveaux pays apportant une contribution Organisation de trois stages de formation/séminaires spécifiques à l'intention des pays fournissant des membres de la police civile	1 209 000
Mise au point, production et diffusion des outils de formation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies	Publication de manuels de formation sur le maintien de la paix (production de nouveaux manuels, révision de deux manuels, traduction d'un manuel dans toutes les langues officielles de l'ONU et nouveau tirage et distribution de 28 autres manuels, selon les besoins)	213 000
Création de nouvelles cellules de formation dans les missions et renforcement des cellules existantes	Création de trois nouvelles cellules de formation dans les nouvelles missions de maintien de la paix	50 000
Mise au point de nouveaux modules de formation génériques	Mise au point de modules de formation génériques des niveaux II et III dans le cadre de séminaires régionaux Production, traduction et distribution des modules de formation génériques de niveau I	302 000
Total		1 889 000